

RCS : AUCH
Code greffe : 3201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00253
Numéro SIREN : 449 664 671
Nom ou dénomination : 5IVE FORMATIONS EN INFORMATIQUE VELO ENTREPRISE

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 2376



Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EUROS
PAE PONT PEYRIN
32600 L'ISLE JOURDAIN
RCS AUCH 449 664 671

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
28 JUIN 2019**

L'an 2019, le vendredi 28 juin à 7.00 heures,

Après avoir exposé que :

Denis BRISCADIEU, Mandataire de la HOLDING GROUPE CYCLELAB actionnaire unique de la société SIVE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Mandataire déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Mandataire :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Mandataire déclare que les documents requis ont été adressés à l'actionnaire unique dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Mandataire rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Mandataire ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des salaires;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.



[five]
Ingénierie Informatique

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EUROS
PAE PONT PEYRIN
32600 L'ISLE JOURDAIN
RCS AUCH 449 664 671

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

Le Mandataire prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Mandataire, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au mandataire quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires approuve la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice comptable de l'exercice d'un montant de 63 191 Euros est affecté comme suit :

RESERVES FACULTATIVES	63 191 Euros.
-----------------------	---------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 81 309 Euros et se décomposent de la façon suivante :

Capital Social	10 000 Euros.
----------------	---------------

Réserve Légale	1 000 Euros.
----------------	--------------

Autres réserves	70 309 Euros.
-----------------	---------------



Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EUROS
PAE PONT PEYRIN
32600 L'ISLE JOURDAIN
RCS AUCH 449 664 671

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

L'assemblée générale décide également une distribution de dividendes d'un montant de 50 000 Euros, soit 500 euros par action.

Cette résolution est adoptée

L'assemblée décide que la mise en paiement du dividende de l'exercice 2018 pourra intervenir à partir du 31 Août 2020.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018
50 000 Euros

Exercice clos le 31 décembre 2017
50 000 Euros

Exercice clos le 31 décembre 2016
150 000 Euros

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à L. 223-19 du Code de commerce et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve successivement chacune desdites conventions conclues entre la société et la société HOLDING GROUPE CYCLELAB.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Livre de Paie, approuve les salaires.

Cette résolution est adoptée



Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EUROS
PAE PONT PEYRIN
32600 L'ISLE JOURDAIN
RCS AUCH 449 664 671

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de Monsieur Frédéric IMBERT, commissaire aux comptes titulaire, et du mandat de Monsieur André FREDERIC, commissaire aux comptes suppléant, décide de ne pas renouveler leur mandat.

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance se lève à 8 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Mandataire.

L'ISLE JOURDAIN, le 28 JUIN 2019
Denis BRISCADIEU
Mandataire holding GROUPE CYCLELAB